



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

commerce hors taxes

Question écrite n° 14450

## Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'incidence de la décision prise par la Commission européenne de mettre fin au commerce hors taxe au niveau intra-européen au mois de juin 1999. Plusieurs milliers d'emplois sont en jeu au niveau national dans les zones frontalières entre autres, qui ont déjà souffert de l'ouverture des frontières avec la suppression de milliers d'emplois. C'est aussi les recettes de nombreuses plates-formes aéroportuaires qui sont en cause. Il souhaite savoir si le Gouvernement envisage de porter la question d'une prolongation du commerce hors taxe à l'ordre du jour du Conseil ECOFIN du 19 mai.

## Texte de la réponse

Conformément aux directives adoptées en 1991 et 1992, le régime des ventes hors taxes au bénéfice des seuls voyageurs qui se rendent par voie aérienne ou maritime dans un autre Etat membre ou qui empruntent le tunnel sous la Manche doit prendre fin le 30 juin 1999. Le Gouvernement est conscient des conséquences économiques et sociales que l'entrée en vigueur de cette décision pourrait entraîner sur certaines régions et sur les compagnies maritimes assurant le trafic transmanche. C'est pourquoi le Premier ministre a confié à M. André Capet, député du Pas-de-Calais, la mission d'évaluer l'impact que pourrait avoir la suppression du commerce hors taxes. Par ailleurs, lors du conseil des ministres des finances du 19 mai dernier, les Etats membres ont obtenu de la Commission qu'elle réfléchisse aux modalités selon lesquelles les conséquences défavorables de la suppression du commerce hors taxes sur l'activité des régions concernées pourraient être atténuées à l'échelon national ou communautaire.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Bouvard](#)

**Circonscription :** Savoie (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 14450

**Rubrique :** Commerce extérieur

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 mai 1998, page 2729

**Réponse publiée le :** 17 août 1998, page 4578